

83, rue Saint Fuscien  
80000 AMIENS  
[www.sommenerique.fr](http://www.sommenerique.fr)

Tél. 03 22 22 27 27  
Fax 03 22 22 03 57  
[courrier@sommenerique.fr](mailto:courrier@sommenerique.fr)

20130304\_DL\_03

**OBJET :**  
**CHARTRE D'ENGAGEMENT DU  
CLUB CLIMAT DE LA SOMME**

**Date de convocation :**  
5 février 2013

**Date de séance :**  
4 mars 2013

**Date d'affichage :**  
7 mars 2013

**Membres en exercice :** 9

**Membres présents :** 5

**Membres votants :** 5

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures  
d'ouverture du syndicat  
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

AMIENS, le

12 DEC. 2011

Pour le Préfet et par délégation,  
L'attachée, chef de bureau

Marie-Line PIGEON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille treize, le quatre mars à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

**Étaient présents :** Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX et Jean-Pierre TETU.

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre TETU

Le Conseil général de la Somme a adopté en décembre 2011 le Plan climat énergie départemental 2012-2016 et les 30 actions qui en découlent. Dans le but de mobiliser l'ensemble des acteurs autour de ce Plan Climat, le Conseil général a constitué le Club Climat. Il s'agit d'un réseau actifs de collectivités, d'entreprises, d'institutionnels et d'associations volontaires ayant pour objectif commun d'atteindre les engagements départementaux en matière de lutte contre le changement climatique mais aussi de se former et d'échanger sur les thématiques énergie-climat.

### LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du 30 avril 2008 portant sur les délégations du Bureau
- Vu les statuts de Somme Numérique
- Vu le projet de Charte d'engagements du Club Climat de la Somme

### DELIBERE

**ARTICLE 1** – La Charte d'engagements du Club Climat de la Somme est approuvée.

**ARTICLE 2** – Le Président est autorisé à la signer et mettre en œuvre les engagements correspondants.

**ARTICLE 3** – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.



DERNIER FEUILLET

